



COMMUNE DE MEYMAC

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023-209 6-1

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par **Monsieur Jérôme BOBIN, ATEC REHABILITATION, ZA de la Barricade – 22170 PLERNEUF**, en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et regards de visite, Avenue de la Grange (RD 35 E), Rue du Ravaudier, Rue du Pas Redon.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Les Avenue de la Grange (RD 35 E), Rue du Ravaudier, Rue du Pas Redon, à compter du **lundi 30 octobre 2023 et jusqu'à la fin du chantier, se verront imposer les restrictions suivantes au fur et à mesure de l'avancement des travaux:**

- Circulation alternée, par signaux manuels ou panneaux B15-C18, chaussée rétrécie – vitesse maxi 30 km/h,
- Le stationnement des véhicules de toute nature est interdit pendant toute la durée du chantier,
- Le cheminement des piétons sera dévié sur le trottoir opposé au chantier au droit des travaux.

ARTICLE 2: Signalisation.

La **Société ATEC**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

SIGNALISATION AUX USAGERS :

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 4: Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage. 19005 TULLE Cédex,
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur Jérôme BOBIN, ATEC REHABILITATION, ZA de la Barricade – 22170 PLERNEUF.

Le 27 octobre 2023.
LE MAIRE DE MEYMAC,

Philippe BRUGERE